

TRIER PLUS ET MIEUX POUR MAÎTRISER LES COÛTS

MOBILISONS-NOUS POUR TRIER PLUS !

Trier ses emballages est indispensable pour maîtriser les coûts de gestion de nos déchets ménagers !
 A St Germain des Fossés sur le **premier semestre 2012**, 175 tonnes d'emballages ont été collectées, soit 47 kg/hab. : un résultat en hausse par rapport à 2011. Poursuivons cette démarche pour augmenter les tonnages collectés et respecter les consignes de tri.

RESPECTONS LES CONSIGNES DE TRI !

Dans mon sac jaune, je dépose **UNIQUEMENT** ces emballages, bien vidés :



papiers - cartons, briques alimentaires

emballages métalliques

bouteilles et flacons en plastique

Les **emballages métalliques** (boîtes de conserve, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, barquettes aluminium) sont souvent jetés avec les ordures ménagères alors qu'ils sont recyclables à 100% et à l'infini, épargnant ainsi les ressources naturelles pour la production de nouveaux produits. **Pensons à les déposer absolument dans les sacs jaunes !**



Et pour le verre ?
 Pots, bocaux et bouteilles sont à déposer dans les colonnes à verre !

Mon sac jaune n'a pas été collecté :

Erreurs de tri : des contrôles sont effectués régulièrement par les ambassadeurs du tri afin de vérifier la qualité du tri.

Si vous avez un doute sur la destination d'un déchet, reportez-vous au guide de tri ou contactez-nous : 0 800 831 628

Les erreurs de tri coûtent cher et sont répercutées sur le montant de T.E.O.M. demandé à chacun, soyons vigilants !



Pour faire progresser la qualité du tri, les agents de collecte et les ambassadeurs du tri sont vigilants : le **contenu des sacs jaunes est régulièrement vérifié.**

S'il y a trop d'erreurs de tri, le sac est laissé sur place et un autocollant «refus de tri» est apposé. Un document expliquant le type d'erreurs est également déposé en boîte aux lettres.

Si le sac contient seulement quelques erreurs, il est collecté mais un document est aussi déposé en boîte aux lettres pour que ces erreurs ne se reproduisent pas. Enfin, lorsqu'un sac jaune est parfaitement trié, nous déposons un «bravo» dans votre boîte pour valoriser votre geste de trieur et vous encourager à poursuivre cette démarche.

Actuellement, le **taux d'erreurs de tri dans les sacs jaunes est de 14%**. Même si ce taux baisse depuis plusieurs années, nous pouvons encore agir, ensemble, pour trier mieux !

DANS MA POUCELLE ...

Sont **INTERDITS** dans ma poubelle d'ordures ménagères :

Je ne mets pas à la poubelle :	Je dépose mes déchets :
Emballages métalliques	A trier dans les sacs jaunes
Emballages en verre	A trier dans les colonnes à verre
Ferraille (outils, casseroles, poêles, grillage ...)	A déposer en déchetterie
Déchets verts en gros volumes	A déposer en déchetterie

Le SICTOM Sud-Allier a instauré un **règlement de collecte** auquel tout usager doit se conformer. **Tout conteneur ou sac poubelle contenant du verre ou des végétaux sera refusé** par les agents de collecte, tant pour préserver la sécurité des rippeurs que pour optimiser les recettes issues des ventes de matières.

EVOLUTION DE LA TAXE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt local. Tout propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune bénéficiant d'un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujéti.

Cette taxe est basée sur la valeur locative de la propriété. Elle est calculée en multipliant la valeur locative du foncier bâti par un taux déterminé pour chaque commune, par les Communautés de communes.



Taux = coût des services rendus par le SICTOM Sud-Allier dans la commune / somme des bases locatives de la commune

Le taux obtenu, identique pour un même service sur l'ensemble d'une commune, est ensuite appliqué à la valeur locative du foyer (taxe foncière). **Chaque foyer ayant une base d'imposition différente, les sommes à payer diffèrent.**

Depuis 2010, le SICTOM Sud-Allier étudie les modalités de mise en oeuvre d'une part incitative dans la T.E.O.M. Cette part, calculée selon les tonnages d'ordures ménagères collectés dans chaque Communauté de communes, variera donc à la baisse si les tonnages baissent et variera à la hausse si les tonnages augmentent : **une réelle incitation financière à la réduction de notre production de déchets !**

Si vous souhaitez d'ores et déjà faire baisser la taxe, vous pouvez agir en faisant vos courses : optez pour des «éco-produits» moins emballés, de format adapté à vos besoins... qui sont souvent moins chers !



DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les ambassadeurs du tri sont régulièrement présents dans votre commune, avec le camping-car info, pour distribuer les sacs jaunes nécessaires au tri de vos emballages. **En 2013, retrouvez-les lors des permanences suivantes à ST GERMAIN DES FOSSES :**

- Vendredi 18 octobre 2013 - de 13h à 18h30 - Place du Marché**
- Samedi 19 octobre 2013 - de 8h30 à 14h - Place du Marché**
- Lundi 21 octobre 2013 - de 8h30 à 14h - Place du Marché**

+ présence les 1^{er} vendredis de chaque mois sur le marché, de 8h30 à 12h30 sur la Place du Marché